

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-04**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **14 septembre 2020 à 20h00** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

**Demandeur et identification du site concerné :**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2020-04 déposée par Madame Tania Ouellette pour la propriété située au 6B rue de la Mer à Baie-des-Sables sur le lot 161-3 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider (Matricule : 7497-81-3393).

**Nature et effets :**

Autoriser qu'une remise résidentielle projetée soit implantée à 1.52 mètre du garage voisin alors que le chapitre 7.2.4 du règlement de zonage stipule qu'elle doit être située à une distance minimale de 2.00 mètres.

Autoriser qu'une remise résidentielle projetée soit implantée à 0.45 mètre de la limite latérale Ouest du terrain alors que les chapitres 7.2.4 et 9.3 du règlement de zonage stipulent qu'elle doit être située à une distance minimale de 0.60 mètre.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait ce projet de construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance ou en transmettant un écrit à l'avance par courriel à [baiedessables@lamatanie.ca](mailto:baiedessables@lamatanie.ca) ou par la poste au bureau municipal.

Donné à Baie-des-Sables, ce 27 août 2020.

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier